



Année scolaire 2022-2023

Inscriptions École primaire Marcel Petitpas

Rappel:

L'école maternelle est désormais obligatoire pour les enfants de 3 ans.

1.L'inscription se fait dans un premier temps auprès du secrétariat de la mairie.

Sont concernés :

- Les inscriptions à l'école pour les **enfants nés en 2019**
- Les autres enfants n'ayant jamais été scolarisés à Belle-Eglise

Les pièces à fournir sont :

- Le livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant ou tout autre document prouvant son identité et sa filiation,
- Un justificatif récent de domicile.

Les inscriptions auront lieu :

**Du 01 avril au 31 mai 2022 14h00 à 18h00,
Ainsi que le samedi 7 mai 2022 de 09h00 à 12h00,
Et le samedi 21 mai 2022 de 09h00 à 12h00.**

A l'issue de ces démarches, la Mairie délivre aux parents un certificat d'inscription

NB : Si l'enfant ne change pas d'école, son inscription n'est pas à renouveler tous les ans.

2.Pour inscrire définitivement son enfant, il faut prendre rendez-vous avec la directrice au 03.44.08.57.83.

L'inscription sera enregistrée par la directrice de l'école sur présentation :

- Du certificat d'inscription délivré par la Mairie,
- Du certificat de radiation (de l'école d'origine),
- Du livret de famille ou d'un extrait d'acte de naissance de l'enfant,
- Du carnet de santé de l'enfant attestant qu'il a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication.